

Commune de SAINT MAURICE DE REMENS (Ain)

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal 04 avril 2014 à 20 h 30

Date de la convocation : 31 mars 2014

Étaient présents : M. Max CLEYET-MERLE, M. Fabrice ANGELOT, Mme Christine AUCEL, Mme Isabelle BERNARD, Mme Sylviane BOUCHARD, M. BRUN Christophe, Mme Magalie FANTON, M. Éric GAILLARD, M. Cyril GOUDARD, M. Jérémy GRANDJEAN, M. Eddy LABBE, Mme Marie-Hélène MORETEAU, M. Hervé MORIN, M. Stéphane PROUD, M. Christian SEURAT, Mme Schérazade TOUNSI.

Monsieur Max CLEYET-MERLE, ancien maire ouvre la séance à 20 h 45. Après avoir procédé à l'appel nominal des 15 nouveaux conseillers municipaux, il installe le conseil municipal et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylviane BOUCHARD est désignée secrétaire de séance.

Puis Monsieur Max CLEYET-MERLE laisse la présidence à Madame Marie-Hélène MORETEAU, doyenne des membres du conseil municipal nouvellement élu.

Madame Marie-Hélène MORETEAU invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire à scrutin secret.

Madame Christine AUCEL et Monsieur Cyril GOUDARD sont désignés comme assesseurs.

Élection du maire :

Monsieur Éric GAILLARD est candidat.

Après dépouillement du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	15		
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	01		
Suffrages exprimés :	14	Majorité absolue :	08

Monsieur Éric GAILLARD ayant obtenu 14 voix au premier tour de scrutin est proclamé Maire.

Aussitôt après son élection, le maire expose :

Qu'en vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit un effectif maximum de 4. ($15 \times 30\% = 4.5$ arrondi à l'entier inférieur 4).

Qu'il y a lieu de déterminer le nombre d'adjoints à élire et qu'en vertu des délibérations antérieures la commune disposait de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à quatre (4) le nombre d'adjoints à élire.

Élection du premier adjoint :

Madame Sylviane BOUCHARD se déclare candidate.

Après dépouillement du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	15		
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	01		
Suffrages exprimés :	14	Majorité absolue :	08

Madame Sylviane BOUCHARD ayant obtenu 14 voix est proclamée 1^{ère} adjointe et a été immédiatement installée.

Élection du deuxième adjoint :

Monsieur Cyril GOUDARD se déclare candidat.

Après dépouillement du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	15		
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	01		
Suffrages exprimés :	14	Majorité absolue :	08

Monsieur Cyril GOUDARD ayant obtenu 14 voix est proclamé 2e adjoint et a été immédiatement installé.

Élection du troisième adjoint :

Madame Isabelle BERNARD se déclare candidate.

Après dépouillement du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	15		
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	01		
Suffrages exprimés :	14	Majorité absolue :	08

Madame Isabelle BERNARD ayant obtenu 14 voix est proclamée 3e adjointe et a été immédiatement installée.

Élection du quatrième adjoint :

Monsieur Christian SEURAT se déclare candidat.

Après dépouillement du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	15		
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	01		
Suffrages exprimés :	14	Majorité absolue :	08

Monsieur Christian SEURAT ayant obtenu 14 voix est proclamé 4e adjoint et a été immédiatement installé.

Tableau du conseil municipal

Maire	GAILLARD Éric
1ère adjointe	BOUCHARD Sylviane
2e adjoint	GOUDARD Cyril
3e adjointe	BERNARD Isabelle
4e adjoint	SEURAT Christian
Conseiller municipal	ANGELOT Fabrice
Conseillère municipale	AUCEL Christine
Conseiller municipal	BRUN Christophe
Conseillère municipale	FANTON Magalie
Conseiller municipal	GRANDJEAN Jérémy
Conseiller municipal	LABBE Eddy
Conseillère municipale	MORETEAU Marie-Hélène
Conseiller municipal	MORIN Hervé
Conseiller municipal	PROUD Stéphane
Conseillère municipale	TOUNSI Schérazade

La séance est levée à 21 h 30 mn

Le Maire,
Éric GAILLARD

